



Umam

Rapport annuel 2009

Sommaire

Conseil d'administration	p.3
Liste des adhérents	p.4
Rapport du conseil d'administration	p.5
Rapport du Commissaire aux comptes	p.9
Compte de résultats	p.10
Bilan	p.12
Annexes aux comptes 2009	p.14
Résolutions	p.34

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président honoraire :	Wim-Jean de Zeeuw
Président :	Paul Tassel
Vice-Présidents :	Daniel Blot
	Jean-Pierre Seroïn
Secrétaire :	Jean Guérard
Administrateurs :	Wim-Jean de Zeeuw
	Jean Melisse
	Jean Pouget
	Aimé Montal
	Jean-Claude Courty
	Georges Lasne
	Léon Ethève
	Jérôme Sennelier

DIRECTION GÉNÉRALE

Robert Bourreau-Guérinière jusqu'au 30/06/2009
Jacques Szmaragd depuis le 17/11/2009

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président honoraire :	Wim-Jean de Zeeuw
Président :	Gilles Dupin
Vice-Présidents :	Daniel Blot
	Jean-Pierre Seroïn
	Paul Tassel
Secrétaire :	Jean Guérard
Administrateurs :	Jean-Claude Courty
	Léon Ethève
	Georges Lasne
	Jean Mélisse
	Aimé Montal
	Hervé Delaunay Driquent
	Wim-Jean de Zeeuw

DIRECTION GÉNÉRALE

Jean-Marc Poisson

Mutuelles adhérentes à l'Union au jour de l'assemblée générale

Assurances Mutuelles Méditerranéennes (Amm)

- Président : Aimé Montal

France Réunion Assurance Mutuelle (Fram)

- Président : Léon Ethève

La Comtoise

- Président : Georges Lasne

La Mutuelle de Cluny Assurances

- Président : Marc Planchon

Le Renom Assurances

- Présidente : Geneviève Chapaton

Mutuelle d'Assurances de Guadeloupe (Mag)

- Président : Jean Mélisse

Mutuelle d'Assurance du Midi (Mam)

- Président : Jacques Gelac

Mutuelle d'Assurance des Techniciens de l'Education Routière (Master)

- Président : Daniel Blot

Mutuelle Centrale d'Assurances (Mca)

- Président : Paul Tassel

Mutuelle d'assurances des négociants et loueurs de matériels de travaux publics manutention agricoles et divers (Mutp)

- Président : Hervé Delaunay Driquet

Société Mutuelle d'Assurance des Musiciens et des Métiers de la Musique (Smammm)

- Président : François Mayrand

RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2009

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale, conformément aux statuts, pour vous rendre compte des opérations réalisées par la société au cours de l'exercice écoulé, vous présenter les comptes de résultat et le bilan arrêtés au 31 décembre 2009 et soumettre à votre approbation les différentes résolutions inscrites à l'ordre du jour.

1. Présentation de la mutuelle Des structures complexes

1.1 Description générale

L'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (Umam) est une union de mutuelles régie par l'article L. 322-26-3 du code des assurances et ses textes d'application. Née de circonstances historiques complexes, elle se compose aujourd'hui de 11 sociétés d'assurance mutuelles n'ayant entre elles que peu de points communs et ne disposant, à une exception près, d'aucun agrément d'assurance. Il en résulte que leur statut, quoique parfaitement conforme à la réglementation, est source de difficultés d'application.

En fonction de leurs activités, les onze adhérents à l'Union se répartissent en deux catégories : sept mutuelles locales et quatre mutuelles professionnelles liées de façon plus ou moins institutionnelle avec des organisations professionnelles.

En dehors de son rôle statutaire de réassureur à 100 % des adhérents et de caution pour leurs opérations, l'Umam accomplit pour ces derniers toute une série de tâches selon des règles plus ou moins clairement définies. En pratique, ces mutuelles bénéficient des services des groupements de moyens constitués au sein du groupe Monceau Assurances et contribuent à leurs coûts de fonctionnement selon les clés de répartition en vigueur. Parallèlement, elles disposent de moyens propres dont elles supportent les frais compensés par des commissions de réassurance fixées en général à 20 % des cotisations.

Ce système dual n'est pas sans inconvénients. Il induit d'une part des doubles emplois dans la mesure où les adhérents entendent, à plus ou moins bon escient, garder la maîtrise de nombreuses activités, notamment dans le domaine de la production et des sinistres. Par ailleurs, certaines fonctions sont mal remplies soit que le groupe n'ait pas fourni à l'Umam les moyens adéquats (cas du contrôle interne), soit que l'expression des besoins des adhérents n'obéisse pas à des processus formalisés (cas de l'informatique).

1.2. Situation des adhérents

1.2.1. Les mutuelles locales

Ces sept entreprises diffusent, dans un cadre géographique strictement limité par leurs statuts, des produits d'assurance non-vie à destination des particuliers et des commerçants. Les synergies avec la société d'assurances dommages du groupe Monceau, la MGA, ne sont pas exploitées de manière systématique. Certains des adhérents proposent encore des contrats spécifiques gérés dans des systèmes informatiques *sui generis*. Cette situation est à tout le moins curieuse pour des entités réalisant des chiffres d'affaires de 0,3 à 1,5 million ^❶ d'euros, c'est à dire ayant la taille d'une agence d'assurance.

Soumises à la concurrence de plus en plus vive qui prévaut en assurances des particuliers, et dénuées de produits attractifs, ces petites entités n'ont à offrir que leur image locale, attrait qui tend à décliner dans la société contemporaine. Leurs résultats techniques sont logiquement médiocres avec un ratio de sinistralité qui, pour l'exercice 2009, atteint pour l'ensemble plus de 89 %.

De manière plus inquiétante, trois de ces mutuelles, les AMM à Avignon, la Comtoise à Vesoul et la MAG à Pointe-à-Pitre, connaissent, pour des raisons diverses, des difficultés qui entravent leur bon fonctionnement. Il n'est pas raisonnable, pour elles, d'envisager d'autre avenir à court terme que l'absorption par une autre entité, par exemple par la MGA sous la forme d'une transformation en agences générales.

Pour les quatre autres, il n'y a pas urgence à agir en ce sens mais il conviendra, en fonction des opportunités, de procéder à leur intégration dans le Groupe, seul moyen susceptible de leur fournir des moyens de développement adéquats.

❶ La Comtoise affiche un chiffre d'affaires de 3,3 millions d'euros pour 2009 mais la majeure partie de ses encaissements provient d'intermédiaires ou d'agents non-exclusifs, situation étrange pour une société de cette taille.

1.22. Les mutuelles professionnelles

Ces quatre sociétés ont en commun d'être plus ou moins bien intégrées à un environnement professionnel organisé. Cette simple constatation justifie pleinement le maintien d'entités dotées d'une personnalité juridique affirmée. Par ailleurs, elles ont développé, dans leur domaine d'activité, un savoir-faire certain qui se traduit par des résultats techniques positifs.

Les ratios de sinistralité ont atteint en 2009 des valeurs de 23,9 % (MCA ❷), de 38,5 % (Master), de 46 % (Mutuelle des Musiciens) et de 83,1 % (MUTP qui a connu un sinistre grave).

Elles contribuent de manière non négligeable aux résultats de l'Union ainsi qu'à ceux de son réassureur, la Mutuelle Centrale de Réassurance. Cependant ce facteur ne doit pas faire obstacle à une réflexion sur le mode de fonctionnement de ces mutuelles dans le cadre de rapprochement entre elles ainsi qu'avec la MGA.

2. Les résultats de la mutuelle Une rentabilité aléatoire

2.1. L'environnement technique, économique et réglementaire

L'Umam, petite société en agrégeant de plus petites encore, échappe aux grands événements qui perturbent le marché de l'assurance. Elle souscrit des risques peu sensibles à des mouvements cycliques et l'irrégularité de ses résultats ne provient que de la survenance aléatoire de "gros" (à son échelle) sinistres dommages. Le système de réassurance auprès de la MCR fournit une protection efficace à un prix actuariellement équilibré ❸. Les cessions en réassurance constituent cependant pour la MCR une lourde charge, puisque, en raison de sa faible taille et du niveau médiocre de ses fonds propres, elle doit céder environ 80 % de ses primes.

En revanche, l'Union, à un niveau certes modeste, est sensible aux fluctuations des marchés financiers. Les placements admis en représentation des engagements réglementés représentent environ 14 millions d'euros au bilan du 31 décembre 2009. Gérés par les services financiers du Groupe, ces actifs ont généré d'importantes pertes en 2008 sous forme principalement de dotations aux provisions pour risques d'exigibilité et pour dépréciation durable. Le redressement des marchés intervenus en 2009 a inversé ce résultat. Au total les produits financiers nets comptabilisés se sont élevés à 1.262 k€ en 2009 contre 661 k€ en 2008.

Par ailleurs, la situation économique dégradée de 2009 a influencé à la baisse l'activité des mutuelles liées à des professions sensibles à la conjoncture (MUTP, MCA).

Enfin l'Umam est intégralement soumise à la réglementation des sociétés d'assurance. Si les nouvelles exigences de solvabilité imposées par la directive Solvency II qui doit entrer en application à la fin de 2012 ne devraient pas trop l'affecter, elle aura à mettre en œuvre les dispositions concernant la gouvernance et les règles de contrôle. Elle ne pourra y parvenir avec ses seules forces.

2.2. Les résultats de l'exercice 2009.

Les principaux faits à relever sont les suivants :

- Une croissance très faible. Le chiffre d'affaires brut de réassurance de l'exercice 2009 est un peu inférieur à celui de 2007 (23.155 k€ contre 23.686 k€) après une «pointe» à 24.355 k€ en 2008. L'évolution devrait être négative en 2010 du fait de la perte par la Comtoise de ses affaires en provenance du courtage.

Cette décroissance globale, lente et inexorable, recouvre des différences sensibles selon les mutuelles adhérentes. Comme il a été déjà indiqué, les mutuelles locales- sauf les AMM- reculent régulièrement avec des chutes plus sensibles en cas de circonstances particulières. Les mutuelles professionnelles, sur moyenne période, connaissent une croissance significative. En revanche, la MUTP et la MCA ont connu des baisses respectives de chiffre d'affaires de 8% et de 12% entre 2008 et 2009 en raison de la conjoncture économique.

- La charge des sinistres brute de réassurance est en forte diminution par rapport à celle de 2008 (16.182 k€ contre 20.141 k€) en raison de moindres mali de liquidation. Deux constatations doivent être tirées de ces chiffres. Le ratio des sinistres, y compris les frais afférents aux cotisations acquises, est extrêmement variable (42 % en 2007, 83 % en 2008 et 70 % en 2009). Cette propriété caractéristique d'un portefeuille réduit impose un large recours à la réassurance. Le taux élevé des cessions limite les pertes quand la sinistralité est forte mais réduit les bénéfices dans le cas de figure inverse. L'importance des dépenses de fonctionnement (supérieures à 30 %) des primes acquises se traduit, en l'absence d'événements exceptionnels, comme la chute des marchés financiers en 2008 ou leur reprise en 2009, par une espérance de résultat structurellement déficitaire.

❷ Ce chiffre très faible résulte pour partie de ce que la MCA enregistre la liquidation de sinistres anciens en provenance de portefeuilles qui lui ont été transférés.

❸ Le prix des couvertures en excédent de sinistres fournies par la MCR aux sociétés du groupe est validé par un actuaire indépendant.

■ Le résultat de l'exercice 2009 apparaît ainsi en perte de 1,53 M€ réduisant les fonds propres comptables à 2,91 M€, soit moins de la moitié du fonds d'établissement qui s'élève à 9,18 M€ ^④. Cette situation nous oblige, en application de l'article R. 322-76 du Code des Assurances, et comme l'année dernière, à convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire afin de décider de la poursuite ou non des activités de la société. Cette assemblée devra se prononcer en prenant en compte non seulement la possibilité de reconstituer les fonds propres, ce qui ne sera possible qu'en faisant appel au concours de la société de réassurance mutuelle Monceau

Assurances Mutuelles Associées, mais aussi les propositions de redressement que le Conseil d'Administration lui présentera. Ces propositions doivent inclure le renforcement des procédures de contrôle interne. En la matière, l'Umam a constitué, à la fin de 2009, le Comité d'Audit prévu par l'ordonnance du 8 décembre 2008.

Après avoir entendu les rapports du Commissaire aux comptes, votre Assemblée Générale aura à se prononcer à titre ordinaire sur les résolutions qui lui sont soumises et qui, outre l'approbation des comptes, auront également pour objet de décider ou non de la poursuite de l'activité de la société

^④ Il convient de noter que, malgré ces pertes, l'Umam dispose d'éléments de représentation représentant 2,53 fois le minimum de la marge de solvabilité constituée selon les règles de Solvency I et qu'elle couvre ses engagements réglementés avec un excédent de 2 M€.

Au terme de ce rapport, nous tenons à remercier vivement les mutuelles adhérentes et leurs sociétaires pour leur confiance ainsi que l'ensemble des collaborateurs agissant pour la mutuelle, au sein des membres comme des Gie du groupe pour le travail accompli au cours de cet exercice.

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (Umam), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou aux moyens d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Union à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité et de raréfaction des transactions sur les marchés financiers, et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques et financières. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes sociaux de votre société, sont estimés selon des modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 3.2. de l'annexe. Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modèles de calcul retenus par votre Union ainsi que de la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de son environnement réglementaire et économique.
- La provision pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres est évaluée selon les modalités relatées dans la note 3.2. de l'annexe. Les valeurs recouvrables, les horizons de détention et la capacité de votre société à détenir ces titres sur ces horizons n'appellent pas de commentaires de notre part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux mutuelles adhérentes sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 28 mai 2010

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Nicolas Robert



Compte de résultats au 31 décembre 2009

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 COMPTE TECHNIQUE

		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Pro forma nettes 2008	Opérations nettes 2008
1 Primes acquises		23 155	18 558	4 597	6 269	6 269
1a Primes	+	23 176	18 558	4 618	6 412	6 412
1b Variation de primes non acquises	+/-	21	-	21	143	143
2 Produit des placements alloués	+	268	-	268	-299	-299
3 Autres produits techniques	+	-	-	-	-	-
4 Charges des sinistres		16 182	10 598	5 584	6 467	6 276
4a Prestations et frais payés	-	17 129	11 112	6 018	6 780	6 590
4b Charges des provisions pour sinistres	+/-	-948	-514	-434	-314	-314
5 Charges des autres provisions techniques		-528	-	-528	787	787
6 Participation aux résultats	-	-	-	-	-	-
7 Frais d'acquisition et d'administration		5 875	5 416	460	287	-146
7a Frais d'acquisition	-	3 702	-	3 702	3 446	3 282
7b Frais d'administration	-	2 174	-	2 174	1 567	1 298
7c Commissions reçues des réassureurs	+	-	5 416	-5 416	-4 727	-4 727
8 Autres charges techniques	-	1 495	-	1 495	1 370	1 273
9 Variation de la provision pour égalisation	+/-	-	-	-	-	-
Résultat technique non vie		399	2 545	-2 146	-2 941	-2 220

2

COMPTE NON TECHNIQUE

Opérations	Pro Forma	Opérations
2009	2008	2008

1 Résultat technique		-2 146	-2 941	-2 220
3 Produits des placements		1 262	661	661
3a Revenu des placements	+	199	261	261
3b Autres produits des placements	+	570	193	193
3c Profits provenant de la réalisation des placements	+	492	207	207
4 Produits des placements alloués	+	-	-	-
5 Charges des placements		960	991	991
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers		154	182	182
5b Autres charges des placements	-	42	594	594
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-	765	215	215
6 Produits des placements transférés	-	268	-299	-299
7 Autres produits non techniques	+	710	721	-
8 Autres charges non techniques	-	-	-	-
9 Résultat exceptionnel		25	-232	-232
9a Produits exceptionnels	+	65	92	92
9b Charges exceptionnelles	-	40	324	324
10 Participation des salariés	-	255	15	15
11 Impôt sur les bénéfices	-	-103	62	62
12 Résultat de l'exercice		-1 528	-2 561	-2 561

Bilan au 31 décembre 2009

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1

ACTIF

2009

2008

1 Compte de liaison avec le siège	-	-
2 Actifs incorporels	-	-
3 Placements	14 202	15 516
3a Terrains et constructions	212	692
3b Placements dans des entreprises liées	-	-
3c Autres placements	13 979	14 811
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	11	12
4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	-	-
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	19 323	19 837
5a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-
5b Provisions d'assurance vie	-	-
5c Provisions pour sinistres vie	-	-
5d Provision pour sinistres non vie	19 323	19 837
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	-	-
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
5g Provisions d'égalisation	-	-
5h Autres provisions techniques vie	-	-
5i Autres provisions techniques non vie	-	-
5j Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie	-	-
6 Créances	5 064	4 644
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	2 402	1 705
6aa Primes restant à émettre	86	153
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	2 316	1 552
6b Créances nées d'opérations de réassurance	5	17
6c Autres créances	2 657	2 922
6ca Personnel	-	-
6cb État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	121	508
6cc Débiteurs divers	2 536	2 414
7 Autres actifs	2 771	2 650
7a Actifs corporels d'exploitation	178	124
7b Comptes courants et caisse	2 593	2 526
8 Comptes de régularisation - Actif	698	394
8a Intérêts et loyers acquis non échus	112	97
8b Frais d'acquisition reportés	265	-
8c Autres comptes de régularisation	320	297
9 Différence de conversion	-	-

Total de l'actif

42 058

43 042

1 Capitaux propres :	2 907	3 156
1a Fonds d'établissement et fonds social complémentaire constitué	9 180	7 901
1c Réserves de réévaluation	-	-
1d Autres réserves	1 719	1 780
1e Report à nouveau	-6 464	-3 965
1f Résultat de l'exercice	-1 528	-2 561
2 Passifs subordonnés	2 287	2 287
3 Provisions techniques brutes	32 171	33 503
3a Provisions pour primes non acquises non vie	1 546	1 525
3b Provisions d'assurances vie	-	-
3c Provisions pour sinistres vie	-	-
3d Provision pour sinistres non vie	27 915	28 739
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	-	-
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
3g Provisions pour égalisation	-	-
3h Autres provisions techniques vie	-	-
3i Autres provisions techniques non vie	2 710	3 239
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte vie	-	-
5 Provisions pour risques et charges	549	546
6 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	315	319
7 Autres dettes	3 709	3 151
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	142	380
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	2 030	1 678
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-
7d Dettes envers des établissements de crédit	-	-
7e Autres dettes	1 537	1 093
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	-	-
7ec Personnel	-	-
7ed État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	9	19
7ee Créanciers divers	1 528	1 074
8 Comptes de régularisation - Passif	120	80
9 Différence de conversion	-	-

Total du passif

42 058

43 042

Annexe aux comptes 2009

Les sommes portées dans la présente annexe sont arrondies au millier d'euros le plus proche et exprimées en milliers d'euros.

1 Faits marquants de l'exercice

L'exercice 2 009 se caractérise par les faits suivants:

- a) Un chiffre d'affaires en diminution de 0,2% qui atteint 23,2 M€ avec un profil de portefeuille et une répartition entre les 11 mutuelles adhérentes pratiquement inchangés.
- b) Un ratio de sinistralité brut de 70% meilleur que celui de 2008 (83%), ce dernier exercice ayant enregistré un sinistre grave.
- c) Une perte comptable de 1,53 M€. Ce résultat est certes moins défavorable que celui de 2 008 (2,56 M€). Cet écart s'explique par l'impact des provisions pour dépréciations financières. Alors que des dotations importantes avaient été effectuées en 2008, l'amélioration des marchés a permis des reprises substantielles en 2009.

Néanmoins l'Umam présente deux sources de déficits structurels :

- Un taux élevé de frais généraux dû à une duplication mal contrôlée des tâches entre services centraux et mutuelles adhérentes.
 - Un coût élevé de la réassurance (2,5 M€), handicap difficilement maîtrisable eu égard à la taille de la mutuelle.
- d) Des fonds propres après résultat de l'exercice qui, pour la seconde année consécutive, apparaissent inférieurs au minimum de l'article R. 322-76 du Code des assurances. Quoique l'Umam dispose d'éléments de représentation couvrant 2,5 le montant minimum de la marge de solvabilité, elle devra, si l'Assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2010 décide la poursuite de l'exploitation, apporter, dans un délai de 1 an, un financement de 1,7M€ pour satisfaire aux obligations réglementaires.

Cet effort financier significatif qui incombera nécessairement à la Société de réassurances mutuelle Monceau Assurances, Mutuelles Associées à laquelle l'Umam adhère devra s'accompagner de réformes importantes qui modifieront certainement la structure de la société. Le Conseil d'administration aura à examiner en 2010 ces projets.

- e) Les organes d'Administration de la société ont été conduits à prendre conscience de graves dysfonctionnements en matière de contrôle interne. Un plan de redressement, s'appuyant notamment sur les moyens dont dispose le groupe Monceau, sera initié en 2010.

À court terme, l'Umam aura à résoudre les difficultés spécifiques que rencontrent trois de ses mutuelles adhérentes (la Comtoise, la Mutuelle d'Assurances de Guadeloupe et les Assurances Mutuelles Méditerranéennes).

2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

3 Informations sur le choix des méthodes utilisées

3.1 Introduction

Les comptes sont établis conformément aux articles L. 123-12 à L. 123-22 du Code du commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le Code des assurances.

Les comptes de l'exercice respectent les dispositions du décret n°94-481 du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant la directive n°91-674/CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et comptes consolidés des entreprises d'assurance et l'arrêté du 19 avril 1995 portant modification des règles de constitution de certaines provisions techniques d'assurance.

3.2 Informations sur le choix des méthodes utilisées

Remarque liminaire : Comptes 2008 Pro forma

Afin de répondre aux observations faites dans le rapport de contrôle de l'UMAM par l'ACAM en date du 18 juillet 2008. La participation des mutuelles aux frais de l'UMAM n'est plus comptabilisée en diminution des frais d'administration, de sinistres, d'acquisition et d'autres charges techniques mais en autres produits techniques.

Aussi, pour que les comptes de l'exercice puissent être comparés à ceux de l'exercice précédant, ces derniers ont fait l'objet de l'établissement de comptes Pro forma établis selon les mêmes principes.

Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

Provision pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre relatives à la couverture du risque dû ou des exercices suivants l'exercice d'arrêt.

Elle est calculée contrat par contrat au prorata entre le nombre de jours résiduels et la date de clôture et le nombre de jours total de la période de garantie couverte par les cotisations émises.

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation nette des recours à encaisser du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Depuis 2005, celles-ci incluent le chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés dans chaque mutuelle de l'Union.

Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres (incluant les frais de gestion) susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises.

Conformément aux prescriptions du Code des Assurances, les frais de gestion retenus pour le calcul de la provision pour risque en cours sont les frais de règlement des sinistres, les frais d'acquisition et les frais d'administration. Pour ces derniers, il n'est pas tenu compte des frais immédiatement engagés, c'est-à-dire les frais liés à l'émission et à l'encaissement des cotisations.

Les provisions mathématiques des rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise

en ce qui concerne les rentes et accessoires des rentes mis à sa charge.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarées ou non encore déclarées), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrages une provision pour sinistres non encore manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par l'article A 331-21 du Code des Assurances.

Provision pour égalisation

Néant

Opérations de réassurance acceptées externes à l'Union

Néant

Opérations d'assurance cédées

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. Les titres nantis par les réassureurs (cessionnaires ou rétrocessionnaires) en garantie de leurs engagements sont inscrits au hors bilan dans le tableau des engagements reçus et donnés.

Évaluation à la clôture de l'exercice des terrains et constructions et parts de sociétés civiles immobilières ou foncières.

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotés sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient ou pour la valeur fixée, après expertise, par la Commission de Contrôle des Assurances.

Les immeubles sont amortis sur leur durée d'utilisation économique estimée à compter de leur date d'acquisition. Les durées de vie estimées sont comprises, selon la nature de l'immeuble et sa location, entre 50 et 100 ans.

La valeur de réalisation des immeubles et des parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par la Commission de Contrôle des Assurances. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert accepté par la Commission de contrôle des assurances.

Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat.

Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- pour les titres cotés au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché ;
- pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Provision pour dépréciation des valeurs mobilières à revenu fixe

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison de la valeur comptable, incluant les différences sur les prix de remboursement (surcotes/décotes), et de la valeur de réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée en application de l'article R332-19.

Provisions sur les placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables

Pour chaque placement, pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenu fixe, une provision est constatée à l'actif en cas de dépréciation à caractère durable.

Le Conseil National de la Comptabilité a émis un avis sur la méthodologie d'évaluation de cette provision. En application de cet avis, il est constitué ligne par ligne une provision pour dépréciation à caractère durable lorsque pendant 6 mois au moins la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure de plus de 20% (30% pour l'inventaire 2002) de son prix de revient, et se trouve dans cette situation à la date d'inventaire. Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Lorsque l'actif est destiné à être cédé, la provision constituée est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale. Dans le cas contraire, la provision est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale au 31 décembre multipliée par le coefficient 1,159 (calculé en supposant une durée de détention moyenne de 5 ans et une revalorisation annuelle au taux sans risque de 3%).

Enfin, lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières à revenus fixes ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable, une provision technique baptisée Provision pour Risque d'Exigibilité est constituée pour tenir compte de l'écart entre ces deux valeurs, en application des dispositions du décret publié au J.O. du 24 décembre 2003.

Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (loyers, dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du "premier entré premier sorti" (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenus fixes estimés conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des Assurances, le profit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle, au taux actuariel de rendement calculé lors de l'acquisition du titre, fait l'objet d'une dotation par le compte de résultat à la réserve de capitalisation, incluse dans les fonds propres. En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation, dans la limite du montant de celle-ci.

Les produits et charges de placements sont enregistrés au compte de résultat non technique. La quote-part des produits financiers nets revenant aux provisions techniques est transférée au compte de résultat technique non-vie.

Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion (et les commissions versées) liés à l'activité d'assurance sont enregistrés selon leur nature. Ils sont ensuite classés pour la présentation des comptes selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la société.

Les frais de gestion sont de deux natures :

- Frais généraux propres à l'Umam
- Frais généraux issus de la répartition des frais des GIE auxquels adhère l'Umam

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- Les frais de règlement des sinistres qui incluent notamment les frais des services règlement (les commissions versées au titre de la gestion des sinistres), les frais de contentieux liés aux sinistres,
- Les frais d'acquisition qui incluent notamment (les commissions d'acquisition), les frais des réseaux commerciaux et des services chargés de l'établissement des contrats, de la publicité, du marketing,
- Les frais d'administration qui incluent notamment (les commissions d'apérition, de gestion et d'encaissement), les frais des services chargés du «terme», de la surveillance du portefeuille, de la réassurance acceptée et cédée, ainsi que les frais de contentieux liés aux primes,
- Les charges des placements qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements, y compris les honoraires, (commissions) et courtages versés,
- Les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à l'une des autres destinations, notamment les charges de direction générale.

Opérations en devises

Néant

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Lorsqu'à la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Engagements hors bilan

L'admission au statut de mutuelle associée de la Mutuelle Centrale de Réassurance et de Monceau Assurances est matérialisée par une convention de réassurance de durée. Ces conventions précisent qu'en cas de résiliation, la mutuelle associée désireuse de mettre fin à son statut rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant des dites conventions de réassurance de durée. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors bilan les sommes qui seraient dues par notre société à la MCR et/ou à Monceau Assurances en cas de résiliation, puisqu'il est fait application du principe comptable général d'établissement des comptes en supposant la continuité de l'exploitation. Dans l'hypothèse où, à la date d'arrêté du bilan, la société a pris la décision de résilier l'une de ses conventions marquant adhésion au statut de Mutuelle Associées, les dettes éventuelles de la société sont inscrites au passif du bilan. Si de telles résiliations étaient intervenues le 31 décembre 2009, notre société ne devrait rien à ce titre à la Mutuelle Centrale de Réassurance et à Monceau Assurances mutuelles associées.

Impôt

L'impôt enregistré au compte de résultat correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice en application des règles fiscales en vigueur.

4

Informations sur les postes du bilan

4.1

Actif

4.1.1

Placements immobiliers

Montants bruts

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Agencement, aménagement des immeubles	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	692		480	212
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	692	-	480	212
TOTAL BRUT	692	-	480	212

Montant des amortissements

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Agencement, aménagement des immeubles	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS	-	-	-	-

Montant nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains	-	-
Constructions	-	-
Agencement, aménagement des immeubles	-	-
Sous-total	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	692	212
Versements restant à effectuer	-	-
Sous-total	692	212
TOTAL NET	692	212

4.1.2

Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Valeurs brutes

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Provisions

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotations	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-
TOTAL	-	-

4.1.3

Autres placements

Valeurs brutes au 31/12/2009

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	7 452	5 648	6 290	6 810
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	5 129	2 394	1 286	6 238
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-
Autres placements	731	-	-	731
Valeurs remises en nantissement	2 068	223	2 068	223
TOTAL BRUT	15 381	8 265	9 644	14 002

Provisions

Intitulé	Amortissements et provisions à l'ouverture		Mouvements		Amortissements et provisions à la clôture	
	Amortissements	Provisions	Dotations	Reprises	Amortissements	Provisions
Actions et autres titres à revenus variables	-	570		547		22
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-	-	-
Valeurs remises en nantissement	-	-	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	570	-	547	-	22

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	6 883	6 788
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	5 129	6 238
Prêts et avances sur polices	-	-
Autres placements	731	731
Valeurs remises en nantissement	2 068	223
TOTAL NET	14 811	13 979

1) Placements

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2008
1. Placements immobiliers				
- dans l'OCDE	212	212	242	692
- hors OCDE	-	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
- dans l'OCDE	2	2	2	2
- hors OCDE	-	-	-	-
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
- dans l'OCDE	6 808	6 786	6 774	6 881
- hors OCDE	-	-	-	-
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
- dans l'OCDE	6 094	6 164	6 423	5 036
- hors OCDE	-	-	-	-
6. Prêts hypothécaires				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
- dans l'OCDE	234	233	238	2 118
- hors OCDE	-	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces				
- dans l'OCDE	731	731	772	731
- hors OCDE	-	-	-	-
10. Actifs représentatifs de contrats en UC				
- Placements immobiliers	-	-	-	-
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-	-
- OPCVM détenant des titres à revenu fixe	-	-	-	-
- Autres OPCVM	-	-	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
11. Total des lignes 1 à 10	14 081	14 128	14 451	15 460
dont :				
- placements évalués selon l'article R 332-19	6 316	6 385	6 649	6 751
- placements évalués selon l'article R 332-20	7 765	7 743	7 801	8 709
- placements évalués selon l'article R 332-5	-	-	-	-
dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1 :				
- valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	13 116	13 163	13 441	12 611
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance	-	-	-	-
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	965	965	1 010	2 849
- valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	-	-	-	-
- autres affectations ou sans affectation	-	-	-	-

Le tableau suivant présente le rapprochement entre l'état des placements ci-dessus et le montant des placements au bilan.

	2008			2009		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	15 935	15 516	14 605	14 081	14 202	14 451
Amortissement de Surcote		-58			-100	
Amortissement de Décote		-3			-26	
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	15 935	15 460	14 605	14 081	14 128	14 451

2) Actifs pouvant être affectés à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

Néant.

3) Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance

Néant

4) Autres informations

a) Montant des comptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste "Terrains et constructions".

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2008
Immeubles d'exploitation				
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-
Autres immobilisations				
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	212	212	242	212
Total	212	212	242	212

b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées dans le poste "Terrains et constructions".

Néant.

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 332-19

	Montant au 31/12/2008	Montant au 31/12/2009
Valeur de remboursement	6 337	6 649
Valeur nette	6 751	6 385
SOLDE NON AMORTI	-414	264

4.1.5 Créances au 31 décembre 2009

	Montant au 31/12/2008	Montant au 31/12/2009	dont créances de moins d'un an	dont créances à plus d'un an
Primes à émettre	153	86	86	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	1 552	2 316	2 316	-
Créances nées d'opérations de réassurance	17	5	5	-
Autres créances	2 922	2 657	2 657	-
Total	4 644	5 064	5 064	-

4.1.6 Comptes de régularisation-actif

Libellé	Montant au 31/12/2008	Montant au 31/12/2009
Intérêts courus non échus	97	112
Intérêts à recevoir	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	265
Différences sur les prix de remboursement	3	26
Autres	294	294
TOTAL COMPTE DE REGULARISATION - ACTIF	394	698

4.1.7 Filiales et participations

Nom	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Filiales (50 % au moins du capital est détenu par la société)									
Société Civile des Minimes 65, rue de Monceau 75008 Paris Immobilier	Société Civile Particulière	95,86%	212	250	-	-2	-	-	-
Participations (10 à 50 % du capital est détenu par la société)									
Néant									

4.2 Éléments du passif

4.2.1 Capitaux propres

Libellé	Montant au 31/12/2008	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2009
Fonds d'établissement	7 901	1 279	-	9 180
Réserve complémentaire fonds d'établissement	-	-	-	-
Autres réserves	191	-	61	130
Réserve de capitalisation	1 589	-	-	1 589
Réserve de solvabilité				
Sous total	9 681	1 279	61	10 899
Report à nouveau	-3 965	-2 499	-	-6 464
Résultat de l'exercice	-2 561	-1 528	-2 561	-1 528
TOTAL	3 156	-1 468	-2 500	2 907

4.2.2 Passifs subordonnés

Nature juridique de la dette	Montant	Devise	Taux d'intérêt	Possibilité de remboursement anticipé	Condition de subordination
Prêt subordonné	1 524	EUR	6,00 %	oui	-
Emprunt complémentaire fonds d'établissement	762	EUR	5,38 %	oui	-

4.2.3 Provisions pour risques en cours

Catégories	Primes émises non acquises à la clôture	Provision pour risques en cours	
		31/12/2009	31/12/2008
Domages Corporels individuels	12	-	-
R.C Automobile	248	55,22	-
Domages Automobile	432	-	-
Domages aux biens des particuliers	292	12,30	-
Domages aux biens des professionnels	213	69,35	-
Domages aux biens agricoles	27	9,43	-
Catastrophes naturelles	60	-	-
Responsabilité Civile	30	-	-
Pertes pécunières	225	-	-
Divers	1	1,01	-
Transport	6	-	-
Acceptations	-	-	-
Total	1 546	147	-

4.2.4

Évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à régler

Année d'inventaire	Année de survenance		
	2005	2006	2007

Exercice 2007			
Règlements	12 140	11 858	6 784
Provisions	2 619	3 691	7 002
Total charge de sinistres	14 759	15 549	13 787
Primes Acquis	20 621	21 505	22 808

Ratio S/P	72%	72%	60%
-----------	-----	-----	-----

Année d'inventaire	Année de survenance			
	2005	2006	2007	2008

Exercice 2008				
Règlements	13 099	12 375	11 631	8 134
Provisions	1 063	2 813	3 224	8 277
Total charge de sinistres	14 162	15 188	14 856	16 411
Primes Acquis	20 517	21 603	23 149	23 749

Ratio S/P	69%	70%	64%	69%
-----------	-----	-----	-----	-----

Année d'inventaire	Année de survenance				
	2005	2006	2007	2008	2009

Exercice 2009					
Règlements	13 265	12 963	12 402	13 628	7 360
Provisions	648	1 700	1 791	2 888	8 761
Total charge de sinistres	13 914	14 663	14 193	16 516	16 120
Primes Acquis	19 614	21 715	23 184	23 645	23 264

Ratio S/P	71%	68%	61%	70%	69%
-----------	-----	-----	-----	-----	-----

(*) Montants bruts de frais de gestion et nets de recours

Libellé	2009			2008
	Montant brut	Montant réassuré	Montant net	Montant net

Provision pour sinistres à payer à l'ouverture	26 880	19 837	7 043	7 284
Règlements sur antérieur pendant l'exercice	7 578	5 740	1 838	2 016
Provision pour sinistres à la clôture	19 275	12 971	6 304	4 322
Boni (+) / Mali (-) sur antérieur	27	1 126	-1 099	946

(*) Montants bruts de frais de gestion et nets de recours

4.2.5 Reprise de PRE

La valeur vénale globale au 31 décembre 2008 des actifs évalués conformément aux dispositions de l'article R. 332-20 du Code des assurances étant inférieure de 595 k€ à leur valeur comptable, corrigée des provisions pour dépréciation durable enregistrées dans les comptes, une provision pour risque d'exigibilité de ce montant avait été constatée à l'inventaire 2008, sans, par prudence face aux incertitudes sur les évolutions futures des marchés financiers, étaler la charge correspondante sur plusieurs années.

La valeur vénale globale au 31 décembre 2009 des actifs évalués conformément à ce même article étant supérieur de 59 k€ à leur valeur comptable, cette provision a été reprise dans son intégralité dans les comptes 2009.

4.2.6 Provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au 31/12/2008	Montant au 31/12/2009
Provisions pour risques	8	12
Autres provisions pour risques	538	538
TOTAL	546	549

4.2.7 Dettes

	Montant au 31/12/2008	Montant au 31/12/2009	dont dettes de moins d'un an	dont dettes à plus d'un an
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	319	315	315	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	380	142	142	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 678	2 030	2 030	-
Dettes envers les établissements de crédits	-	-	-	-
Autres dettes	1 093	1 537	1 537	-
TOTAL	3 471	4 024	4 024	-

4.2.8 Comptes de régularisation-passif

Libellé	Montant au 31/12/2008	Montant au 31/12/2009
Intérêts courus non échus	-	-
Amortissement sur les différences sur les prix de remboursement	58	100
Autres	22	19
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	80	120

4.2.9

Produits à recevoir / charges à payer

Charges à payer	2008	2009
Personnel		
Dettes provisionnées pour congés à payer	-	-
Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	-	-
Autres charges à payer	-	-
Organismes sociaux		
Charges sociales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer	-	1
État		
Impôt société	-	-
Autres charges à payer	19	8
Autres charges à payer diverses	152	215
TOTAL	171	225
Produits à recevoir	2008	2009
Personnel	-	-
Organismes sociaux	-	-
État	508	121
Autres produits à recevoir	1 859	1 985
TOTAL	2 367	2 106

4.3

Hors bilan

Engagements donnés	Montant au 31/12/2008	Montant au 31/12/2009
Engagements donnés aux adhérentes	1 305	1 126
Valeurs nanties au profit des cédantes	-	-
Engagements donnés divers	66	99
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	1 371	1 225
Engagements reçus	Montant au 31/12/2008	Montant au 31/12/2009
Valeurs reçues en nantissement des Réassureurs	22 755	20 949
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	22 755	20 949

5

Notes sur les postes du compte de résultats

Voir tableau ci-contre.

	Total	Dommages corporels ind & coll	Automobile RC	Automobile dommages	Dommages aux biens des particuliers	Dommages aux biens des professionnels	Dommages aux biens agricoles	Catastrophes naturelles	RC générale	Protection juridique et assistance	Pertes Pécuniaires	Transports	Domage construction	RC Décennale construction	Credit Caution	Acceptation en France
		(20+21)	(22)	(23)	(24)	(25)	(26)	(27)	(28)	(29+30)	(31)	(34)	(35)	(36)	(37+38)	
Primes acquises	23 155	264	4 000	10 775	3 557	2 714	227	819	478	10	272	45	-	-6	-	-2
Primes	23 176	266	4 020	10 697	3 527	2 766	223	813	423	1	403	46	-	-6	-	-2
Variation de primes non acquises	-21	-2	-20	78	30	-52	4	7	56	9	-130	-1	-	-	-	-
Charges de prestations	15 653	40	584	7 238	3 185	3 308	664	143	424	9	37	-11	64	-12	-	-20
Prestations et frais payés	17 129	91	3 361	7 185	2 608	2 838	314	119	327	18	8	-	4	-	-	257
Variation des provisions pour prestations	-1 476	-51	-2 777	53	577	471	351	23	97	-9	28	-11	60	-12	-	-276
Solde de souscription	7 502	223	3 416	3 537	372	-594	-437	677	55	1	236	56	-64	5	-	18
Frais d'acquisition	3 702	51	676	1 677	524	461	30	141	81	5	46	9	-	1	-	-
Autres charges nettes de gestion	3 669	32	840	1 584	519	457	38	90	68	4	27	5	4	-	-	-
Charges d'acquisition et de gestion nettes	7 370	83	1 516	3 261	1 042	919	68	230	150	9	73	14	4	1	-	-
Produits nets des placements	268	3	150	37	26	17	3	1	15	-	1	-	4	8	-	2
Participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde financier	268	3	150	37	26	17	3	1	15	-	1	-	4	8	-	2
Part des réassureurs dans les primes acquises	18 558	196	3 110	8 315	2 943	2 138	190	941	412	15	266	37	-	-5	-	-
Part des réassureurs dans les prestations payées	11 112	23	2 332	4 544	1 650	2 007	204	109	228	11	6	-	-2	-	-	-
Part des réassureurs dans les charges de provision pour prestations	-514	-38	-1 678	47	407	357	245	23	14	-7	20	-8	53	50	-	-
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	5 416	61	996	2 579	861	639	56	-	131	6	77	13	-	-2	-	-
Solde de réassurance	2 545	150	1 460	1 146	25	-865	-315	809	40	4	163	32	-51	-54	-	-
Résultat technique	-2 146	-6	590	-833	-670	-630	-186	-362	-120	-12	-	11	-13	66	-	20
Hors compte																
Provisions pour primes non acquises à la clôture	1 546	12	248	432	292	213	27	60	30	1	225	6	-	-	-	-
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	1 525	9	229	510	322	161	32	67	86	10	94	5	-	-	-	-
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	27 915	459	15 621	3 521	2 605	2 078	634	93	2 060	24	109	22	-25	475	-	237
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture (*)	28 863	510	17 778	3 469	2 040	1 676	293	70	1 963	34	80	34	-85	487	-	513
Autres provisions techniques à la clôture	2 710	1	2 618	-	12	69	9	-	-	1	-	-	-	-	-	-
Autres provisions techniques à l'ouverture	3 239	1	3 238	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(*) Les provisions pour sinistres à payer à l'ouverture, sont retraitées de la variation de la provision pour frais de gestion des sinistres non cédées par les mutuelles adhérentes sur l'exercice pour 124 k€.

5.1 Règle d'allocation des produits financiers

Le nouveau plan comptable de 1995 ayant instauré une règle d'allocation des produits nets des placements, un montant de 268 k€ a été transféré du compte non technique au compte technique.

5.2 Ventilation des produits et charges de placement

Nature des charges	Montant
Intérêts	146
Frais externes de gestion	6
Frais internes	2
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	154
Amortissement des différences de prix de remboursement	42
Amortissement matériel service financier	-
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	-
Autres charges des placements	42
Moins-values réalisées	765
Dotation à la réserve de capitalisation	-
Pertes provenant de la réalisation des placements	765
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	960

Nature des produits	Montant
Placements immobiliers	-
Autres placements - Entreprises liées	-
Autres placements - Autres	199
Revenus des placements	199
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	23
Reprise sur provision pour dépréciation à caractère durable	547
Intérêts	-
Autres produits de placements	571
Plus-values sur réalisation de placements immobiliers	-
Plus-values sur réalisation de placements	492
Reprise sur la réserve capitalisation	-
Profits provenant de la réalisation de placements	492
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	1 262
NET	302

5.3 Charges par destination

Nature	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	Autres charges techniques	TOTAL
Charges externes	1 851	3 604	1 580	6	1 349	8 389
Charges internes	316	343	561	2	140	1 362
Dotations aux amortissements et aux provisions	24	19	33	-	7	83
Autres	-	-	-	-	-	-
TOTAL	2 191	3 966	2 174	8	1 495	9 834

5.4 Charges de personnel

La société n'a employé aucun salarié en 2009.

5.5 Produits et charges exceptionnels et non techniques

	2009
Produits exceptionnels	
Autres produits exceptionnels	1
Profits sur exercices antérieurs	39
Produits exceptionnels issus du déversement classe 9/classe 6	18
Prix de vente immobilisations corporelles	-
Reprises de provisions pour charges exceptionnelles	8
Total produits exceptionnels	65
Charges exceptionnelles	
Autres pertes exceptionnelles	1
Pertes sur exercices antérieurs	19
Amendes et pénalité	-
Charges exceptionnelles issues du déversement classe 9/classe 6	9
Valeur comptable des immobilisations corporelles Cédées	-
Dotation provisions à caractère exceptionnel	12
Total charges exceptionnelles	40
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	25

5.6 Primes brutes émises

	2008	2009
Primes d'assurance directe en France	24 355	23 176
Primes d'assurance directe en UE	-	-
Primes d'assurance directe hors UE	-	-
TOTAL	24 355	23 176

6 Autres informations

6.1 Effectif présent à la clôture de l'exercice

Néant.

6.2 Indemnités versées aux administrateurs

Au cours de l'exercice 2009,

- 11.400 € bruts ont été alloués aux administrateurs au titre d'indemnités de temps passé (soit 9.981 € nettes de prélèvements sociaux)
- 6.058 € leur ont été remboursés sur justificatifs au titre des frais exposés par eux.

6.3 Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Au cours de l'exercice 2009,

- 125.325 € T.T.C ont été versés au Cabinet Mazars au titre du commissariat aux comptes.

6.4 Combinaison des comptes

En application de l'article R. 345-1-2 du Code des assurances, le conseil d'administration de l'Umam a désigné la société de réassurance mutuelle Monceau Assurances mutuelles associées, dont le siège est situé au 65 rue de Monceau à Paris 8^e, pour combiner les comptes sociaux de l'entreprise.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 15 JUIN 2010

RÉSOLUTIONS

À TITRE ORDINAIRE

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, et donne, pour cet exercice, quitus de leur gestion aux membres du conseil d'administration.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports spéciaux du Commissaire aux Comptes, donne acte au conseil d'administration qu'il lui a été rendu compte des opérations visées aux articles R. 322-57 et R. 322-103 du code des assurances, effectuées au cours de l'exercice 2009.

Troisième résolution

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter la perte de l'exercice, soit 1.528.084,48 euros au compte « report à nouveau ».

Quatrième résolution

L'assemblée générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2009, 11.400,00 euros ont été alloués aux administrateurs au titre d'indemnités de temps passé, correspondant à un versement net de charges sociales de 9.981,09 euros.

Cinquième résolution

L'assemblée générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2009, 6.057,72 euros ont été remboursés sur justificatifs aux administrateurs au titre des frais exposés par eux.

Sixième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'Administrateur de Monsieur Daniel BLOT.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Septième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'Administrateur de Monsieur Wim-Jean de ZEEUW.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Huitième résolution

L'assemblée générale ratifie la cooptation faite par le conseil d'administration de Monsieur Léon ETHEVE en remplacement de Monsieur Roger ROLAND, démissionnaire, pour la durée qui restait à courir du mandat d'Administrateur de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Neuvième résolution

L'assemblée générale ratifie la cooptation faite par le conseil d'administration de Monsieur Hervé DELAUNAY DRIQUERT en remplacement de Monsieur Jean POUGET, démissionnaire, pour la durée qui restait à courir du mandat d'Administrateur de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Dixième résolution

L'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration, décide que la prochaine assemblée générale pourra se tenir dans un lieu qui sera fixé par le conseil d'administration et qui sera porté à la connaissance des sociétaires au moins quinze jours avant la date de ladite assemblée générale.

À TITRE EXTRAORDINAIRE

Première résolution

Après avoir pris acte que du fait des pertes constatées dans l'exercice, l'actif net de la société est devenu inférieur à la moitié du montant du fonds d'établissement, l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article R. 322-76 du code des assurances, décide de poursuivre l'activité de la société.

Deuxième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.



1 + 1 + 1 font plus en commun

Union des Mutuelles d'Assurances Monceau

Union de sociétés d'assurances mutuelles

Entreprise régie par le Code des assurances - Siret 784 338 717 00019

Prestation d'assurance exonérée de T.V.A. (art. 261-C du Code général des impôts)

Numéro de T.V.A. intracommunautaire : FR 57 784 338 717 000 19

Siège social : 65, rue de Monceau - 75008 Paris

Siège administratif : 36, rue de Saint-Pétersbourg - B.P. 677 - 75367 Paris cedex 08

Tél. : 01 49 95 79 79 - Fax : 01 40 16 43 21

www.monceauassurances.com